

B56 - PANNEAU ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

Référence : 05373

RESUME

Le panneau ZFE - B56 a pour objectif d'interdire l'entrée d'une zone pour les véhicules considérés comme polluants. En effet, l'acronyme ZFE correspond à Zone à Faibles Émissions.

Ce panneau est disponible en trois tailles : 500 mm x 650 mm, 600 mm x 900 mm et 1200 mm x 1800 mm.

Dans le cas où votre choix se porterait sur l'option de dos laqué, veuillez nous indiquer le coloris du RAL choisi dans l'espace « RAL du laquage » (ce dernier apparaît lorsque vous sélectionnez le « dos laqué »).

Les points forts :

- Fabrication française
- Rails de fixation compris
- Aluminium recyclé

DECLINAISONS

Taille	Classe	Type de dos
500 x 650 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
500 x 650 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
600 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
600 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
500 x 650 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
500 x 650 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
600 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
600 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
1200 x 1800 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
1200 x 1800 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
1200 x 1800 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué

DESCRIPTION

Description du panneau B56 ZFE

Le panneau ZFE permet l'accès à une zone de circulation dédiée aux véhicules peu polluants uniquement. Il s'agit de la vignette Crit'Air qui détermine si un véhicule peut accéder à la zone à faibles émissions ou non.

Cette zone de basses émissions a été créée pour répondre aux enjeux environnementaux actuels. Ainsi, la mise en place de ces panneaux de Zone à Faibles Émissions permettent la diminution de la pollution de l'air, mais aussi, l'augmentation de la qualité de vie des habitants.

Dans le cas où vous choisiriez un panneau laqué, vous pouvez renseigner la couleur du RAL choisie dans l'espace « RAL du laquage ».

Le panneau B56 est disponible en classe 1, ce qui permet de le voir jusqu'à 100 mètres, et en classe 2, pour le voir jusqu'à une distance de 250 mètres.

Sur [devis](#) uniquement, vous avez la possibilité de commander vos modèles avec un dos fermé ou fermé et laqué.

Comment installer le panneau de zone à faibles émissions ?

Le panneau se fixe grâce au système de rails auquel il est relié. La fixation des 2 ou 3 rails ne s'effectue sur le poteau qu'avec des brides adéquates. En effet, pour tous besoins de [poteaux et/ou brides](#), pensez à commander les éléments compatibles entre eux. Ce sont les brides qui viennent entourer le poteau et se fixent aux rails à l'aide de boulonnerie (fournie avec les brides).

Comptez 2 brides de fixation pour les panneaux 500 x 650 mm et 3 brides de fixation pour les panneaux 600 x 900 mm et 1200 x 1800 mm.

Réglementation concernant le panneau ZFE

Pour le moment, ce sont les véhicules porteurs de la vignette Crit'Air 5 qui ne peuvent pas pénétrer la ZFE. Le gouvernement prévoit que, pour le 1er janvier 2025, seuls les véhicules porteurs de la vignette Crit'Air 1 et 2 pourront circuler dans les Zones à Faibles Émissions.

De plus, le gouvernement a annoncé que d'ici à 2025, une trentaine de ZFE verront le jour dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants; une tendance qu'il encourage au niveau de toutes les collectivités.

Attention, seuls les panneaux de dimensions 600 x 900 mm et 1200 x 1800 mm sont réglementaires selon l'arrêté du 12/12/2018 relatif à la modification de la signalisation routière.

Les panneaux complémentaires du B56

Le panneau B56 ZFE peut être complété par un [panonceau M9z](#) avec la mention "entrée de zone à faibles émissions", mais aussi, par un [panonceau de distance](#) indiquant aux conducteurs l'étendue de la ZFE.

Aussi, le panneau B56 peut être accompagné d'un ou plusieurs [panonceaux M11b](#) qui ajouteront les plages horaires durant lesquelles une dérogation sur les restrictions de passage dans la zone s'applique.

Concernant les certificats qualité de l'air des véhicules autorisés à entrer dans les zones à faibles émissions, ils sont signalisés par le [panonceau M11d](#) et ses déclinaisons.

Le panneau B56 est toujours accompagné d'un [panneau fin de ZFE type B57](#) afin d'indiquer la fin de la zone ZFE.

Retrouvez notre [article sur les informations clés à retenir sur les panneaux ZFE](#).

Caractéristiques du panneau b56 zone à faibles émissions

Matière : Aluminium recyclé

Dimensions :

- 500 mm x 650 mm (2 rails au dos)
- 600 mm x 900 mm (3 rails au dos)
- 1200 mm x 1800 mm (3 rails au dos)

Types de classes :

- Classe 1 : 100 mètres de visibilité
- Classe 2 : 250 mètres de visibilité

Types de dos :

- Brut
- Laqué